

Message reçu le 11 décembre sur l'adresse électronique dédiée

Veillez trouver, de la part de Mme Chassé, Vice-Présidente de Cap Atlantique et Maire d'Herbignac, les observations suivantes :

Observations globales :

Une grande partie de l'épandage des boues de la laiterie, riches en phosphore, est proposée sur le bassin versant du Mès.

La qualité des eaux de ce bassin versant présente déjà une dégradation des masses d'eau cours d'eau et littoral, notamment par des apports en phosphore trop importants (les suivis réalisés par Cap Atlantique le confirment).

Cette pression induit le développement de micro-algues préjudiciables au milieu littoral et aux activités conchylicoles, ainsi que la disparition de laminaires (qui forment des « forêts marines » oxygénant les eaux).

Les dossiers liés à la station d'épuration d'HCI et à l'épandage des boues ont été dissociés. Seule l'extension du plan d'épandage est présentée pour autorisation en enquête publique.

La nouvelle station d'épuration, autorisée depuis fin 2020, a prévu une amélioration de la qualité du rejet et une méthanisation des boues riches en phosphore pour réduire les surfaces épandables.

Or, le nouveau plan d'épandage présenté augmente de 60 % en surface (il passe de 2593 ha à 4152 ha). Il concerne des parcelles situées dans des zones très sensibles à l'érosion des sols par ruissellement et il ne prévoit pas de mesure compensatoire de type haies/talus.

Enfin, ce plan inclut des parcelles sur lesquelles Cap Atlantique épand ses boues de stations d'épuration. La communauté d'agglomération sera alors contrainte de trouver d'autres parcelles pour maintenir sa capacité actuelle d'épandage des boues, pour sa filière prioritaire de valorisation agricole.

Plusieurs observations des services de l'Etat notent également que les dossiers sont étudiés séparément et ne permettent pas de vérifier les incidences de l'ensemble des projets de HCI.

Le risque est fort sur les parcelles sensibles et très sensibles au ruissellement concernées y compris sur des terrains situés en zones Natura 2000 sur lesquels les impacts n'ont pas été étudiés.

Le dossier doit être complété sur les impacts cumulés du phosphore par épandage, par irrigation, et par rejet des effluents, ainsi que sur les mesures compensatoires pour garantir une amélioration de la qualité du bassin du Mès.

Il est demandé que le suivi « qualité des eaux » réalisé dans le Mès par Cap Atlantique puisse être coordonné avec les dates de suivi du rejet et des épandages d'HCI.

Plus en détails :

Au préalable, il est mentionné que les objectifs de la station d'épuration ont été décidés avec l'intercommunalité. Il n'en est rien. Cap Atlantique a participé à des réunions d'informations sans avoir accès au dossier et sans participer aux décisions prises par HCI.

Plusieurs observations de l'Autorité Environnementale (AE) émises sur le dossier au préalable de l'enquête interrogent et rejoignent des interrogations des services de l'Intercommunalité.

Dans son avis préalable à l'enquête publique, l'AE recommande à HCI :

- de reprendre l'étude d'impact sur l'ensemble du projet pour l'enquête publique en y intégrant les incidences de la station d'épuration. L'étude d'impact ainsi complétée devrait de nouveau être présentée à l'AE pour avis.

En effet, les solutions divergent entre le dossier pour la station d'épuration et celui pour le plan d'épandage. La mise à jour de l'autorisation a été faite le 31-07-2020 sans enquête publique.

L'Autorité Environnementale observe que « l'envoi des boues de prétraitement en filière de méthanisation permet de diminuer les flux de fertilisants à épandre sur les parcelles du plan d'épandage (...), cette solution a été privilégiée par rapport à la solution alternative d'une extension du plan d'épandage au-delà des surfaces prévues ». Or, dans le dossier d'autorisation soumis, il est proposé un doublement des surface d'épandage dans le dossier d'enquête publique. Les effets du phosphore par irrigation ne sont pas présentés. Le cumul des impacts (épandage, irrigation, rejets des effluents) n'a pas été étudié et présenté.

- de compléter l'analyse de l'aptitude des parcelles à l'épandage en prenant en compte la capacité de rétention en phosphore de celle-ci. Elle observe que le risque de lixiviation ne sont pas précisées.

- d'écarter du nouveau plan d'épandage les zones en amont hydraulique des zones humides.

Nous observons que seul le caractère humide des sols et la proximité des cours d'eau ont été diagnostiqué. Le risque érosif est incomplet, il ne reprend pas les sols sensibles au ruissellement qui ont été étudiés par le SAGE Estuaire de la Loire. La carte (jointe en annexe) est extraite de ces données et présente les zones sensibles et très sensibles à l'érosion. Les parcelles recensées dans le plan d'épandage se situent dans ces zones.

-de ne pas conclure sur les incidences du projet sur le site Natura 2000 « Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer », qu'après avoir évalué celles de l'ensemble du projet, y compris celles de la station d'épuration.

Cap Atlantique est gestionnaire du site Natura 2000 cité. L'évaluation du projet sur les sites Natura 2000 ne lui a pas été présentée. Il est nécessaire d'évaluer si l'augmentation significative des surfaces épandues en site Natura 2000 ne touche aucun habitat d'intérêt communautaire en prairie notamment. De même le seul évitement de la période d'étiage sur les rejets ne peut garantir de ne pas impacter les habitats et habitats d'espèce à l'aval très sensibles aux développement de microalgues, favorisées par le phosphore.

- de compléter les inventaires pour les chiroptères.

HCI indique qu'il n'y a pas d'habitats favorables sur un site industriel et que c'est pour cela que des inventaires de chiroptères n'ont pas été réalisés. Cap Atlantique signale la présence de Grand Rhinolophe et de colonies de reproduction connus à Herbignac qui méritent d'être pris en compte dans l'évaluation des impacts sur la base d'inventaire.

Annexe : Cartographie du risque de ruissellement (extraites du SAGE Estuaire de la Loire notamment) que Cap Atlantique utilise dans le cadre d'un programme de reconstitution du bocage pour améliorer la qualité des eaux.

2 pièces jointes